

Téléphonie mobile Un été sans se ruiner

Les vacances estivales approchent à grands pas. Pour ne pas les gâcher par une facture trop salée au retour, quelques conseils aux voyageurs accros.

Téléphoner ou surfer à l'étranger peut réserver des surprises effarantes. Le coup d'assommoir se chiffre parfois à plusieurs centaines de francs, comme en témoignent les nombreux appels à l'aide reçus par les Bureaux Conseil de la FRC. Ainsi, si vous rêvez d'enfiler des tongs et de vous prélasser sur le sable fin tout en restant joignable et connecté quel que soit le lieu où vous vous baladez dans le monde, voici quelques précautions à prendre. Tour d'horizon.

Elisabeth Kim

Lire aussi en page 4



AVANT DE BOUCLER LES VALISES

- Se renseigner auprès de son opérateur sur les tarifs en vigueur dans le pays de destination. Le **prix du mégaoctet** peut aussi bien être fixe à l'étranger que fluctuer en fonction du pays.
- Les **formules voyage** peuvent être intéressantes si vous êtes un grand consommateur de téléphonie, voire de transfert de données. Vérifier le prix à payer pour obtenir un roaming (ou itinérance) plus avantageux et vous désabonner au retour si vous avez souscrit une option encaissée automatiquement chaque mois.
- Ne pas oublier de **déprogrammer les déviations** avant de partir de Suisse. Et penser également à vous munir d'un **adaptateur** correspondant aux prises électriques locales.
- Faire une **sauvegarde du répertoire** et des fichiers sur l'ordinateur à la maison, en cas de chute intempestive dans la piscine.
- Noter le numéro de la **hotline** de l'opérateur, les codes **PIN** et **PUK**, le numéro **IMEI**, indiqué sur la notice. Ces informations seront fort utiles en cas de vol ou de perte de l'appareil.



SUR LE LIEU DE VILLÉGIATURE

- **Désactiver** la boîte vocale, s'abstenir d'envoyer des photos à tort et à travers, et configurer le téléphone de manière à empêcher la réception de MMS (aussi payants) en dehors du réseau national. **Réinitialiser**, si c'est possible, le compteur des données du smartphone, que possèdent aujourd'hui près de la moitié des Suisses, une manipulation qui permet de traquer sa consommation au plus près tout au long du séjour.
- Utiliser le téléphone à l'étranger reste cher, même pour les appels reçus. Pour limiter les dégâts, **privilégier les SMS**, passer les coups de fil dans un **cybercafé** (Skype), voire acheter une **carte prépayée** sur place, si l'opérateur qui vous a vendu le smartphone ne l'a pas bloqué... Option radicale (et gratuite): éteindre le mobile!



100 Mo

Une utilisation d'internet raisonnable en Suisse peut se traduire par une facture dépassant le millier de francs à l'étranger!



ÉVITER LE SURF... VIRTUEL

- 1200 francs, c'est la douloureuse qu'a reçue Christine B. après un séjour en France, bien qu'elle n'ait aucunement abusé d'internet. Certes, les options voyage que les opérateurs proposent, atténuent le coût, mais mieux vaut **éviter de surfer** sur le téléphone mobile à l'étranger. Car un surfeur plus que raisonnable, qui utilise en moyenne 100 Mo par mois en Suisse, peut se retrouver avec une facture dépassant le millier de francs s'il conserve les mêmes habitudes en terres internationales!
- Pour éviter que le téléphone se connecte à l'insu de votre plein gré, **désactiver les fonctions 3G, voire EDGE et 2,5G**. Attention aussi à la messagerie électronique: si l'option Push est activée, le terminal du smartphone se connecte en permanence avec le serveur mail, coûtant au passage des kopecks inutiles. Dans la foulée, désactiver l'option chargement automatique des images et des fichiers attachés des mails, ce qui économisera de la bande passante.
- Certains sites internet, avides de volume de données – **YouTube** en tête –, ne doivent absolument pas être consultés hors des frontières suisses. Les parents d'adolescents, grands adeptes de ces applications, doivent être particulièrement vigilants. **Paramétrer** son appareil en conséquence. Se méfier également des applications de géolocalisation comme **Google Map** sur les mobiles munis d'un GPS. Pour garder le cap, des solutions existent: **sauvegarder les cartes** avant le départ et les consulter hors ligne à l'étranger.
- L'accès aux **bornes wi-fi** dans les lieux publics est souvent gratuit. Une bonne astuce consiste donc à désactiver l'option «Données à l'étranger» sur son appareil mobile et à se connecter à internet uniquement par ces bornes, en utilisant par exemple **Whatsapp** ou **Viber**, des applications qui permettent les SMS et/ou les appels gratuits via internet.



MOBILE PERDU OU VOLÉ, QUE FAIRE?

- **Bloquer la carte SIM** au plus vite auprès de son opérateur. Les puces GPS permettent aussi de localiser certains appareils (iPhone) ou même de les désactiver à distance sur un ordinateur.
- En cas de vol, et pour faire marcher l'assurance-ménage – pour autant que le «vol hors domicile» soit couvert –, le **dénoncer à la police**. Certains opérateurs ou revendeurs proposent aussi une **assurance-vol**. On peut aussi ressortir un ancien modèle dormant dans un tiroir plutôt que de se balader avec un appareil tout neuf...
- Et, dans tous les cas, **contacter la FRC** en cas de problème!

Un roaming hors de prix!

Etre joignable à l'étranger est un service qui a un coût. Particulièrement scandaleux pour les Suisses... Depuis le 1^{er} juillet 2010, les opérateurs sont tenus d'informer les clients qui utilisent leur mobile à l'étranger du coût maximal qu'ils pourraient déboursier. A part ça, l'Helvète ne voit toujours rien venir en matière de plafonnement des tarifs de roaming. Alors que la différence entre Suisses et Européens utilisant leur téléphone en déplacement atteint presque 80% en frais d'itinérance! Un fossé qui pourrait encore se creuser puisque, dès le 1^{er} juillet, les 27 pays membres ne pourront plus dépasser un seuil fixé par l'UE. A savoir 0,42 euro (0,51 fr.) la minute par appel sortant, 0,13 euro (0,16 fr.) la minute par appel entrant et par SMS envoyé.

Selon les calculs de *Bon A Savoir* – qui a récolté 55 860 signatures contre le prix abusif de l'itinérance par les sociétés suisses –, l'écart entre les tarifs européens et ceux des trois grands opérateurs augmenterait jusqu'à 1289% pour un roaming en Grèce, si Swisscom, Orange et Sunrise ne changent pas leurs barèmes d'ici là. Ces limitations européennes ne concernent pas la navigation sur internet via le mobile. Mais selon notre confrère belge *Test-Achats*, une limite de 50 euros hors TVA est imposée pour le roaming des transferts de données. Une fois la barre des 80% de ce montant atteinte, l'opérateur doit prévenir son client. La FRC continuera de se battre pour que les consommateurs ne paient pas le prix de l'isolement de la Suisse, en réclamant un accord bilatéral avec l'UE pour mettre fin à cette exploitation.



Retrouvez sur Frc.ch les tests sur les smartphones et nos conseils en téléphonie